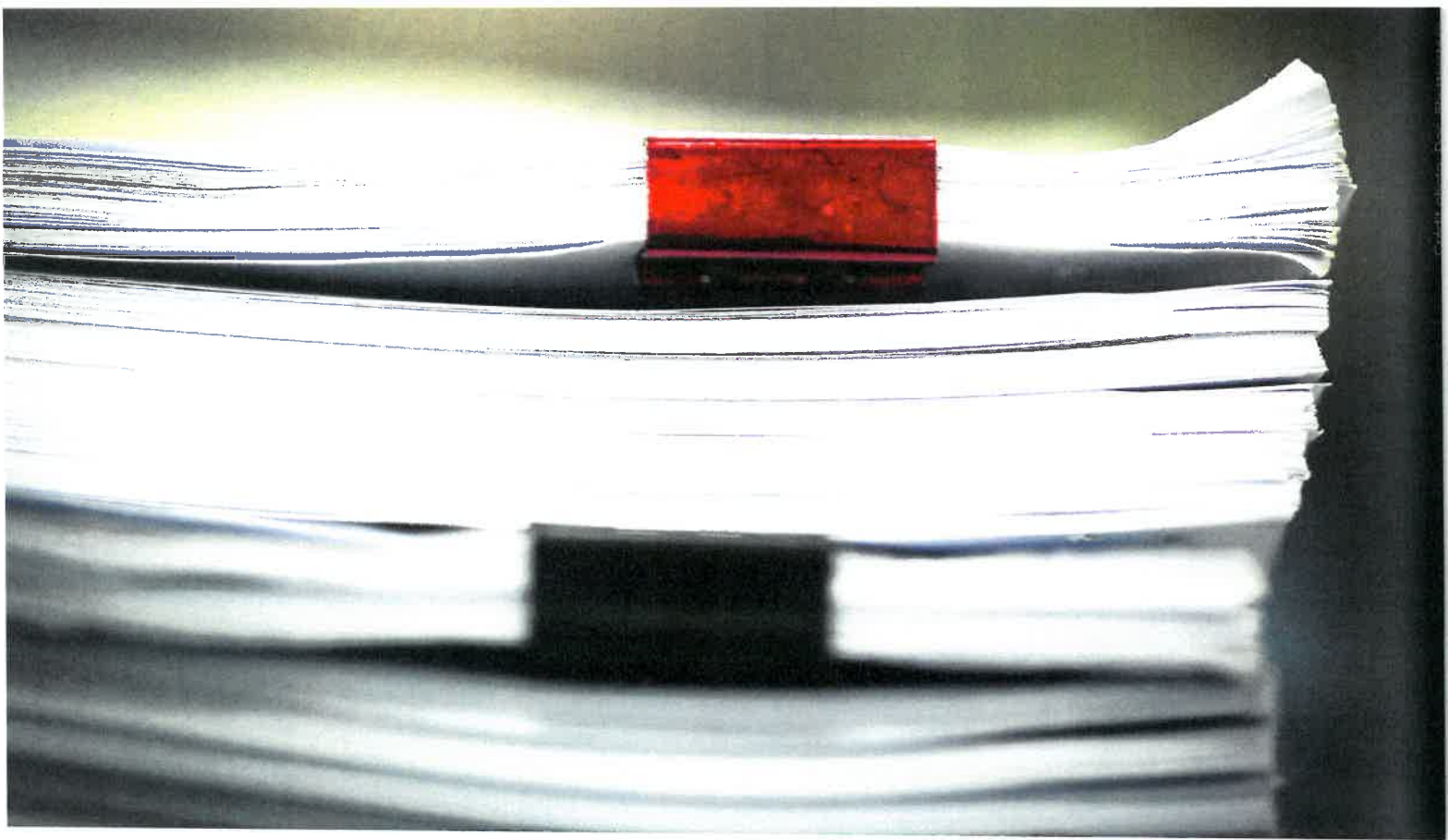




# ESTHÉTIQUE

## Janvier 2017



## SOINS ESTHÉTIQUES

### *Le Collège des médecins veut resserrer les règles*

*par Daniel Pauzé, Président d'Asserpro Inc.*

Le 21 septembre dernier, le Dr Charles Bernard et le Dr Yves Robert membres du C.A. du Collège des médecins du Québec ont présenté un rapport du groupe de travail sur la médecine esthétique, incluant des recommandations visant les activités en esthétique médicale et non médicale.

Le dernier rapport sur les soins esthétiques remonte à six ans. Depuis, «l'offre de services s'est élargie» et l'intérêt des consommateurs pour ces soins va en grandissant, constate le Collège des Médecins du Québec. Un comité de travail a donc été formé en 2015 et dans son cheminement les membres du comité ont rencontré des dizaines de personnes, et plusieurs organismes liés aux soins esthétiques médicale et non médicale, pour élaborer un rapport et produire des recommandations qui ont du pour et du contre. Le rapport du comité a établi 14 recommandations qui visent :

- les activités d'esthétique médicale et non médicale prodiguées sans formation spécifique accréditée;
- les services d'injections à des fins esthétiques effectuées sous ordonnance collective par des infirmières;
- l'encadrement plus strict de l'usage des équipements de photo technologie (laser, IPL, etc.) utilisés pour les soins esthétiques;
- l'établissement d'une formation spécifique en médecine esthétique;
- la mise en place de normes en matière d'hygiène, d'asepsie, de désinfection et de stérilisation, particulièrement pour les services de nature effractive comme le piercing, le tatouage, le maquillage permanent, le microblading et le détatouage.

## Les ordonnances collectives

À partir de 2009, plusieurs entreprises de l'industrie de la beauté ont commencé à utiliser les ordonnances collectives pour offrir le service d'injection effectué par des infirmières directement dans les instituts de beauté. Malgré le fait qu'il n'y a eu aucun préjudice grave recensé par les assureurs, le comité recommande de modifier dramatiquement le protocole de soins offert pour les injections à des fins esthétiques. Pour se procurer des produits de remplissage et les administrer à leurs clients, des entreprises préparaient des ordonnances collectives qu'elles faisaient signer par des médecins généralistes qui n'avaient pas toujours une formation en médecine esthétique. Parfois, la signature était accompagnée d'une rémunération, ce qui est contraire au code de déontologie des médecins. La recommandation numéro 1 du comité demande au Collège des médecins du Québec de mettre fin aux ordonnances collectives signées par des médecins qui visent les injections à des fins esthétiques par des infirmières. Dans le domaine de la santé, les ordonnances collectives sont utiles afin de permettre à des infirmières et des infirmières auxiliaires d'effectuer des soins qui relèvent de leur description de tâches et de leurs compétences, sans l'autorisation préalable d'un médecin. Le comité recommande que les personnes souhaitant obtenir des injections de botox par exemple, fassent désormais l'objet d'un examen médical et obtiennent une évaluation personnalisée. Les injections devront être faites par un médecin lors de la première visite et par la suite pourront faire l'objet d'une ordonnance individuelle délivrée à une infirmière ou une infirmière auxiliaire qualifiée.

En conférence de presse le 21 septembre, le docteur Bernard a indiqué que la recommandation de ne plus permettre l'ordonnance collective dans le domaine de la médecine esthétique prendra son plein effet au moment de la parution du prochain guide de pratique, ce qui était recommandé par le groupe de travail. On peut présumer que ce guide sera publié au cours de l'année 2017.

### Formation spécifique en esthétique pour les omnipraticiens

Pour l'instant, rien n'empêche un omnipraticien (médecin généraliste) d'ouvrir un cabinet de médecine esthétique, même s'il n'a jamais reçu de formation dans ce domaine.

Le groupe de travail recommande que les professionnels de la santé qui veulent intervenir dans le domaine de l'esthétique reçoivent une formation spécifique, tout comme les dermatologues, les chirurgiens plasticiens ou les spécialistes de la

chirurgie maxillo-faciale. Les cliniques qui souhaitent offrir des soins médico-esthétiques devront aussi désigner un directeur médical responsable de la qualité des soins si les recommandations sont appliquées à la lettre. Le rapport indique aussi à la recommandation # 13 que Santé Canada réglemente tout produit injectable comme étant un médicament identifié avec un numéro DIN.

### Tatouage, détatouage, piercing, microblading etc...

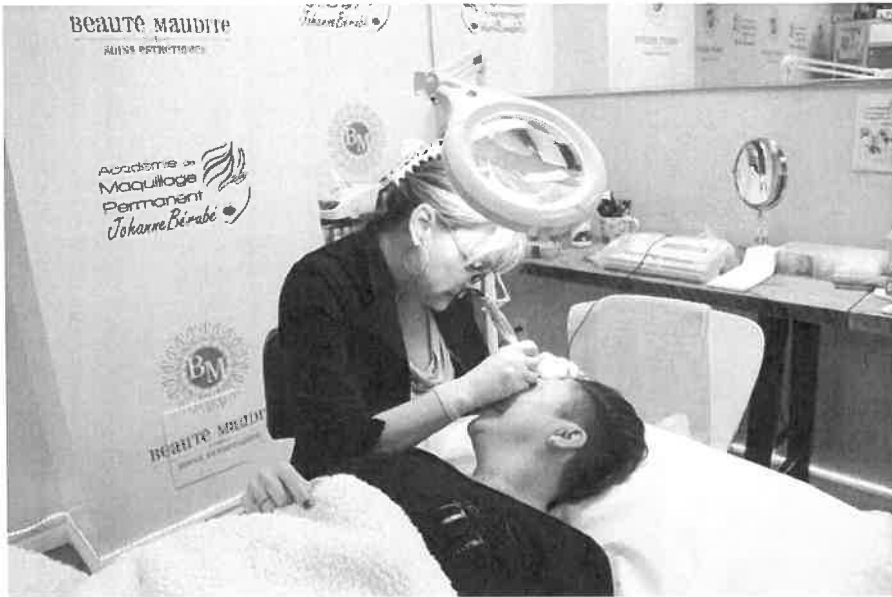
Actuellement, au contraire de certaines provinces comme l'Ontario et les Maritimes, aucune loi au Québec n'encadre l'hygiène, l'asepsie, la désinfection et la stérilisation. Le rapport recommande au gouvernement de s'y impliquer afin d'établir des lois à l'image de plusieurs provinces canadiennes. Les secteurs du tatouage, du détatouage, du piercing, et autres services de nature effractive comme le maquillage permanent et le microblading, sont particulièrement visés par les recommandations du rapport. Actuellement au Québec tout le monde peut s'improviser tatoueur, faire du piercing ou faire du détatouage. Il leur est possible d'utiliser des machines ou des produits visant à effacer les tatouages et selon ce qu'on a pu voir à l'émission La Factice, plusieurs personnes ont été victimes de brûlure ou de préjudice important. Le groupe de travail recommande donc que les activités de tatouage, de détatouage et autres services de nature effractive soient mieux encadrés. Il demande aussi au Ministère de la Santé et des Services sociaux d'établir des normes relativement à l'asepsie, à l'hygiène, à la désinfection et à la stérilisation.

### Médical, soin médico-esthétique, esthéticienne médicale

Le Comité de travail juge également essentiel d'appliquer les règles et de mieux encadrer l'usage, parfois galvaudé, des termes « médico », « médical » et leurs dérivés. En effet, ces termes ne devraient être utilisés que dans les milieux où des médecins assurent la qualité des services offerts. Or, trop souvent, ils sont utilisés à des fins de marketing, sans qu'aucun médecin ne soit impliqué.

### Conclusion

C'est sur la base de constats et de consultations que le groupe a formulé des recommandations susceptibles d'améliorer la qualité de la pratique professionnelle dans le domaine des soins esthétiques et dans le but d'assurer une meilleure sécurité du public. ■



Johanne Bérubé met sa grande expérience en matière de maquillage permanent à profit dans l'entreprise lancée par son fils. (Photo : Jean-Marc Gilbert)

## Un policier se lance dans les soins esthétiques

Jean-Marc Gilbert

media@larevue.qc.ca

Mardi 17 janvier 2017

Il est plutôt inhabituel de voir un homme fonder un salon de soins esthétiques. En s'entourant de sa mère et de sa sœur, qui œuvrent déjà dans le domaine, le policier Maxime Ouimet a inauguré l'Académie Beauté Maudite, le 1er décembre, sur le boulevard des Entreprises à Terrebonne.

«Ça fait quelques années que je suis policier. J'avais envie de faire quelque chose de plus, de me lancer en affaires», nous explique le propriétaire de l'entreprise située face au Centre de formation professionnelle (CFP) des Moulins et dans le même immeuble que des locaux de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), un emplacement de choix qu'il a convoité pendant plusieurs mois, admet-il.

Même s'il n'avait aucune expérience en entrepreneurial, Maxime Ouimet a rapidement trouvé 12 travailleuses emballées par son projet.

Tout en conservant leur titre de travailleuses autonomes, avec leur propre clientèle, elles louent un espace de travail dans les locaux du commerce depuis la grande ouverture.

### Soins multiples

L'Académie Beauté Maudite offre une large gamme de soins : du maquillage permanent aux soins rajeunissants, en passant par les extensions de cils et de cheveux, ainsi que la pose d'ongles.

*Microblading*, blanchiment dentaire et soins autobronzants figurent aussi parmi les services offerts.

Johanne Bérubé, mère de Maxime Ouimet, qui jouit d'une bonne réputation dans le milieu de l'esthétique, fait par ailleurs partie du personnel de l'académie.

### Prise de rendez-vous en ligne

Volant simplifier la prise de rendez-vous tant pour les clients que pour le personnel, Maxime Ouimet a fait en sorte que chacun d'entre eux soit enregistré dans un système d'agenda disponible en ligne.

Les clients peuvent y accéder en cliquant sur l'hyperlien disponible sur la page Facebook de l'Académie Beauté Maudite.

Pour information: <https://www.facebook.com/beautemauditesoinsestetiques/?fref=ts>.



**ABONNEZ-VOUS  
EN LIGNE MAINTENANT**

ACCUEIL

ARTICLES

ÉVÉNEMENTS

MAGAZINE

BOUTIQUE

ANNONCES

CONCOURS

CONTACT

## L'allergie au vernis à ongles

L'allergie au vernis à ongles est un grand classique. En effet, une étude réalisée par Dr. Geneviève Demonet a démontré que sur 1 971 cas de dermatite de contact (le nom officiel de l'allergie au vernis à ongles), 8 % étaient liés aux vernis à ongles! Mais comment savoir si sa cliente réagit négativement au vernis à ongles et que faire avec un cas d'allergie?



### La manifestation

Tout d'abord, il faut savoir que la dermatite de contact ne se place pas forcément là où on l'attend le plus, c'est-à-dire, sur l'ongle. En effet, le plus souvent, cette réaction allergique se déclare sur les endroits en contact fréquent avec les mains, donc principalement le cou, le contour des yeux, les joues et les oreilles (tous ces endroits que l'on touche inconsciemment).

C'est donc une allergie qui se manifeste « à distance » et qui prend le plus souvent l'aspect d'un eczéma, de dartres ou d'œdèmes des paupières. Seul un allergologue pourra réellement identifier qu'il s'agit alors d'une réaction négative au vernis à ongles.

### Les causes

Les causes de cette allergie sont parfaitement identifiées. Effectivement, dans tous les cas, l'allergie est causée par un certain nombre de composants des vernis à ongles.

Le premier fautif est le **formol** et les autres dérivés de **formaldéhyde**, associés de manière quasi systématique à l'agent filmogène de la formule afin d'améliorer l'adhésion du film sur l'ongle. Vient ensuite le **toluène**, solvant très utilisé afin d'ajuster la viscosité du vernis, et qui présente un risque d'irritation à l'inhalation.

La **colophane** est également l'une des causes des réactions allergiques. Ce produit est en fait un support au colorant. On le retrouve beaucoup dans les formulations rouges et ses dérivés. Finalement, les petites billes au fond des flacons de vernis à ongles, généralement fabriquées dans un alliage intégrant du **nickel** (qui, on le sait, est allergisant), sont, elles aussi, dangereuses, quoique pas officiellement reconnue comme allergène officiel. Effectivement, seulement certains allergologues les prennent en considération.

### Les conseils

Avant de sauter aux conclusions, il est impératif de confirmer le diagnostic par des tests auprès d'un professionnel, et d'ainsi identifier le ou les agents responsables de l'allergie.

En tant que professionnel de l'esthétique et afin d'éviter une possible allergie, vous pouvez agir en prévention et choisir plutôt, dans votre institut, d'utiliser des vernis dont la formule est hypoallergénique. Sinon, pour vos

clients les plus sensibles, vous pouvez également utiliser des substituts au vernis à ongle, comme des collants pour les ongles ou de faux ongles.

Quel que soit votre choix, lorsqu'une cliente vous mentionne qu'elle croit peut-être être allergique au vernis à ongles, nous vous conseillons de faire un test sur un seul ongle et de surveiller les réactions pendant quelques jours. Si des symptômes se manifestent, dites-lui d'aller consulter un allergologue rapidement afin d'avoir une véritable confirmation.

Pour plus de détails sur l'allergie au vernis à ongles et les dangers de ces petits flacons, consultez le plus récent numéro des Nouvelles Esthétiques Spa Canada.

# L'une des meilleures esthéticiennes au monde ouvre un salon

## Inauguration de La Crème coiffure et esthétique à L'Assomption



Olivia Nguonly [olivia.nguonly@atc.ca](mailto:olivia.nguonly@atc.ca)

Publié le 10 décembre 2016



Julie Lavigne et Joanie Arsenault sont nouvellement propriétaires de La Crème coiffure et esthétique à L'Assomption.

©gracieuseté

**AFFAIRES. En plus de partager une amitié de toujours, Joanie Arsenault et Julie Lavigne partagent la même passion pour leur métier: la première étant esthéticienne et la seconde coiffeuse. Les deux jeunes femmes qui ne manquent pas d'ambition inauguraient leur tout nouveau salon de beauté à L'Assomption le 15 décembre dernier.**

Même si ce n'est que depuis quelques semaines que le duo offre ses services en ayant pignon sur rue, Joanie et Julie n'en sont pas à leurs premiers balbutiements dans leur domaine respectif.

PUBLICITÉ

*Notre point fort,  
c'est justement  
que notre  
passion pour  
notre travail  
nous pousse à  
toujours en faire  
plus et en offrir  
plus*

Joanie Arsenault,  
esthéticienne

Du haut de ses 25 ans, l'esthéticienne de formation a déjà participé au Mondial des métiers qui se tenait en Allemagne, en 2013, et qui vise chaque année à couronner la crème de la crème dans de multiples professions, en passant du plombier au pâtissier.

Après plus d'un an de préparation et de qualifications, la jeune femme était repartie avec la 18<sup>e</sup> position au classement mondial.

« Je me spécialise dans les soins du visage biologiques et peu d'esthéticiennes en pratiquent dans la région », estime Mme Arsenault, qui multiplie toujours les formations à ce jour dans le but de constamment se perfectionner, à l'instar de son associée.

« Nous n'arrêtons pas! Notre point fort, c'est justement que notre passion pour notre travail nous pousse à toujours en faire plus et en offrir plus », ajoute-t-elle en mentionnant qu'elles misent toutes les deux sur un service personnalité afin de se distinguer dans l'industrie.

Lorsque Joanie Arsenault a eu la chance de se porter acquéreuse de la bâtisse qui abrite aujourd'hui La Crème coiffure et esthétique, sur la rue Notre-Dame, à L'Assomption, elle et son conjoint ont sauté sur l'occasion.

L'inauguration du nouveau salon, qui a ouvert ses portes en octobre dernier, s'est déroulée en présence d'amis, de proches et de clients des deux nouvelles entrepreneures.

*Plusieurs services en esthétique et coiffure sont offerts à La Crème coiffure et esthétique. Pour information, consultez la page Facebook de l'entreprise: «La Crème coiffure et esthétique».*



LE FLASH ECO

Une escroquerie à un milliard de dollars

ECONOMIE ENTREPRISES

# Salon de beauté, cours de Pilates : Henkel parie sur le bien-être au travail

Publié le 28/11/2016 à 09:37



Un «salon de beauté» chez Henkel *Crédits photo : Henkel*

0



**Dans le cadre d'un programme axé sur le bien-être au travail, l'entreprise allemande**

## **propose les services d'une esthéticienne à ses salariés.**

Chez Henkel, ce n'est pas autour de la machine à café que s'échangent les derniers potins mais... au salon de coiffure (photo). Depuis cinq mois, une esthéticienne a élu domicile le mardi au siège de la filiale française, à Boulogne-Billancourt. Magazines people, fleurs... rien n'a été laissé au hasard pour réaménager la pièce. Au programme, brushing (15 euros), coupe et coloration mais aussi massage, manucure et épilation.

En ouvrant ses portes à une esthéticienne, Amélie Vidal-Simi, PDG de Henkel France depuis trois ans, vingt-six ans de maison, n'a pas eu peur des clichés. «C'était un rêve de nombreux salariés depuis plusieurs années, explique la dirigeante de la filiale qui a réalisé l'an passé près d'un milliard d'euros de chiffre d'affaires. L'idée est d'apporter un plus grand bien-être au travail mais aussi de mieux faire connaître nos produits aux équipes.» Les shampooings Schwarzkopf et les crèmes Diadermine sont notamment présents dans l'Espace beauté. Ce projet pourrait faire des émules dans le groupe. Le patron de la filiale espagnole s'est déjà montré intéressé par la démarche.

Elle s'intègre dans un programme plus vaste axé sur le bien-être au travail. Chacune des initiatives a été initiée par des groupes de salariés réunis dans le cadre du plan RSE de l'entreprise allemande. Un jardin potager vient d'être aménagé sur le toit. De même que des consultations d'ostéopathie ou des cours de Pilates auxquels la patronne de Henkel France participe le lundi à la pause déjeuner. Elle y voit un moyen de créer des liens entre les salariés. La bataille pour attirer les talents se joue aussi sur ce terrain.



Vous avez envie de tenter l'extension de cils pour obtenir un regard XXL, mais vous souhaiteriez en savoir un peu plus avant de vous lancer ? On vous explique tout dans les moindres détails.

L'extension de cils est une opération de plus en plus courante. Il faut dire que la promesse est tentante ! Au menu : un regard de biche grâce à des cils artificiels longs et ultra recourbés. Mais la technique a ses règles et il est primordial de s'y intéresser avant de se jeter dans le grand bain. Voici ce qu'il faut savoir.

## À LIRE AUSSI



[Cils : 3 solutions pour les rendre plus forts](#)



[5 astuces pour avoir des cils XXL](#)



## Un style sur mesure

Avant de commencer, l'esthéticienne doit normalement faire un petit point avec vous pour connaître vos envies. Que vous désiriez un effet sensationnel ou simplement rehausser votre regard, il est important de lui faire part de vos désirs afin de ne pas vous retrouver avec un résultat incompatible avec vos attentes. La professionnelle vous dira ce qu'il est possible de faire en fonction de la longueur et des caractéristiques spécifiques de vos propres cils.

## Une pose sécurisée

Ensuite, on passe aux choses sérieuses et on vous rassure, il n'y a pas de quoi avoir peur si toutes les étapes sont bien respectées. A savoir, le nettoyage des cils avec un produit qui régule le pH et la pose de gros patches au niveau des cernes pour isoler les cils inférieurs. Une fois que ces précautions d'usages ont correctement été effectuées, l'esthéticienne se sert d'un produit chirurgical sans danger pour coller vos nouvelles extensions sur la peau à environ un millimètre des vôtres. Tout compris, cela prendra environ deux heures.

## Précautions et entretien

Si c'est bien réalisé, vos extensions devraient tenir environ trois semaines et se décoller de façon naturelle. Et pendant cette période, certaines choses sont absolument interdites, à l'image du mascara, de tout démaquillant gras ou encore du coton. Pour nettoyer le contour de l'oeil et retirer le fard à paupières et le crayon, il est conseillé de se servir d'une lingette démaquillante très douce à enrouler autour du doigt. Pour prolonger l'effet faux cils, n'hésitez pas à vous rendre à nouveau chez votre esthéticienne pour une petite retouche d'environ 30 minutes.

# PHOTOÉPILATION

## Électrolyse et photoépilation : un duo 100 % efficace

Afin d'obtenir des résultats durables en épilation, deux principaux choix s'offrent à vous : l'électroépilation et la photoépilation. Néanmoins, puisque chacune des techniques a ses forces et ses faiblesses, une utilisation combinée est de plus en plus recommandée. Le tableau comparatif ci-dessous expose les principales différences et éléments de complémentarité.

	ÉLECTROÉPILATION	PHOTOÉPILATION IPL
<b>Définition</b>	L'électroépilation est une technique de travail précise qui permet de traiter un poil à la fois. Un filament est inséré à l'intérieur du follicule pileux et un courant électrique ultrarapide est émis à la base de celui-ci. Ce courant produit une chaleur qui permet la destruction des cellules germinatives responsables de la pousse du poil.	La photoépilation est une technique de travail permettant d'émettre un faisceau lumineux intense directement sur la peau et de traiter plusieurs poils à la fois. La lumière capte la mélanine (pigments) du poil et se transforme en chaleur afin de détruire les cellules germinatives responsables de la pousse des poils.
<b>Efficacité</b>	L'électroépilation est la seule méthode d'épilation définitive à 100 %.	La photoépilation offre une réduction progressive et définitive de la pilosité pouvant aller jusqu'à 80 %.
<b>Couleurs de poils</b>	L'électroépilation élimine définitivement toutes les couleurs de poils, qu'ils soient blonds, roux, gris ou blancs.	La photoépilation élimine efficacement les poils foncés. Les poils blonds, blancs, gris ou roux n'absorbent pas assez de photons de lumière puisqu'ils ne contiennent pas ou peu de pigments foncés. Leur destruction permanente est donc impossible. Au mieux, les poils contenant une petite quantité de pigments (roux, blonds foncés) seront affaiblis.
<b>Couleurs de peaux</b>	L'électroépilation permet de traiter efficacement tous les clients, peu importe la couleur de leur peau (pâle, basanée ou foncée).	La photoépilation offre de meilleurs résultats aux clients ayant la peau pâle et les poils foncés. Les photons de la lumière sont attirés par le pigment de la peau. Plus il est foncé, plus la peau emmagasine de l'énergie et dégage de la chaleur, augmentant considérablement le risque de brûlures.
<b>Application</b>	En plus de permettre une épilation complète, l'électroépilation est la solution pour finaliser l'épilation de grandes régions après les traitements de lumière intense pulsée et d'amener les résultats à 100 %.	La photoépilation permet de réduire la pilosité de grandes régions rapidement.
<b>Régions corporelles</b>	L'électroépilation peut-être appliquée sur toutes les régions du corps. Elle est cependant la technique idéale pour l'épilation du visage puisqu'elle ne requiert pas de rasage. De plus, cette technique est sans danger pour les yeux et permet donc l'épilation des sourcils.	La photoépilation est idéale pour toutes les régions corporelles. Toutefois, l'application au visage est très limitée en raison de la nécessité de raser la région avant le traitement et de la grande taille de la pièce à main. Cette technique n'est pas possible au niveau des sourcils. Les yeux doivent être protégés en tout temps de la forte source lumineuse.
<b>Types de clientèle</b>	L'électroépilation permet de traiter les clients ne pouvant recevoir des traitements de lumière intense pulsée.	La photoépilation permet de traiter les clients ne désirant pas recevoir de l'électroépilation.
<b>Confort</b>	La nouvelle génération d'appareils d'électroépilation Apilus est d'un confort inégalé. Grâce au temps de passage du courant en millième de seconde, le client ne ressent qu'un très léger picotement lors du traitement.	Les appareils de lumière pulsée offrent différents niveaux de confort qui varient selon la région du corps traitée, la puissance de l'appareil et de l'efficacité du système de refroidissement utilisé.

En somme, quoi que les deux techniques d'épilation soient très différentes, elles se complètent à la perfection pour offrir des soins épilatoires 100 % efficaces à tous types de clientèle. ■

Local Médias sociaux (/medias-sociaux) | Publications spécialisées (http://journalmetro.com/dossiers/publications-specialisees/) | Annonces classées (http://journalmetro.com/annonces-classees/) | Circulaires (http://journalmetro.com/circulaires-2/) | Metronews (http://metronews.ca)

16°C. Météo (http://journalmetro.com/meteo/)



Montréal (/actualites/montreal) | National (/actualites/national) | Monde (/monde) | Culture (/culture) | Opinions (/opinions)

CONCOURS (HTTP://WWW.JOURNALMETRO.COM/DOSSIERS/METRO-DES-CONCOURS) | CORRESPONDANTS (HTTP://WWW.JOURNALMETRO.COM/DOSSIERS/REPORTERS) | ELITE (HTTP://WWW.JOURNALMETRO.COM/DOSSIERS/ELITE) | L'ART (HTTP://WWW.JOURNALMETRO.COM/DOSSIERS/LART) | Techno (/plus/techno) | Sport

MON SCOOP (/DOSSIERS/MON-SCOOP) | PHOTOS (HTTP://WWW.JOURNALMETRO.COM/DOSSIERS/GALERIES-DE-PHOTOS)

VIDÉOS (HTTP://WWW.JOURNALMETRO.COM/DOSSIERS/VIDEOS-DU-JOUR)

Ajuster la taille du texte

# Le Collège des médecins veut encadrer l'esthétique

Par Pierre Saint-Amaud, La Presse canadienne  
La Presse Canadienne

Coverfeed Tweeter G+ 0 Stumb Recommend 0

(mailto:?)  
subject=Votre ami  
vous  
recommande cet  
article&body=J'ai  
trouv%E9 cet  
article sur  
JournalMetro.com  
et je le le  
recommande:  
http://journalmetro.com/actualites/national/1025433/le-  
college-des-  
medecins-veut-  
encadrer-  
l'esthetique/)



**MONTRÉAL** — Le Collège des médecins veut mettre un terme aux pratiques qui mettent en danger la santé des clients et patients en matière de médecine esthétique.

«Le Collège des médecins, ce qu'il veut, c'est qu'il y ait une ligne, une frontière entre ce qu'on n'a pas besoin de contrôler, qui est sans préjudice, et quelque chose qui, pour le public, pose des problèmes», a déclaré le président et directeur général du Collège, le Dr Charles Bernard, en présentant le rapport du groupe de travail sur la médecine esthétique du Collège, mercredi, à Montréal.

Ce rapport révèle en effet une série de pratiques inquiétantes tant de la part de certains professionnels de la santé que de praticiens de l'industrie esthétique qui ne sont pas du domaine de la santé.

Le groupe de travail suggère au premier chef de mettre un terme aux ordonnances collectives, qui sont en quelque sorte une permission donnée par un médecin à une infirmière ou une infirmière auxiliaire de procéder à un acte médical, en l'occurrence des injections.

Le Collège constate que des médecins qui ne proviennent pas de l'une des cinq spécialités reconnues en médecine esthétique ont émis des ordonnances collectives permettant à des tiers de procéder à des injections, ce qui constitue un accroc à leur code de déontologie. Pire encore, toutefois, il a appris que certaines cliniques sollicitent et paient des médecins pour qu'ils leur fournissent de telles ordonnances collectives, une infraction sanctionnable pour laquelle le syndic du Collège n'a toutefois pas été interpellé, faute de dénonciations ou de plaintes.

Outre la mise au rancart des ordonnances collectives dans le domaine esthétique, le Collège veut que toute personne voulant une injection à des fins esthétiques fasse l'objet d'une évaluation médicale et que ce soit le même médecin qui fasse le premier traitement. De plus, un médecin devra être sur place et disponible pour tous les traitements subséquents faits par des infirmières ou des infirmières auxiliaires en cas de réaction adverse.

Le Collège veut également que toute clinique offrant des soins médico-esthétiques désigne un directeur médical responsable de la qualité des soins.

Par ailleurs, le groupe de travail demande au ministre de la Santé d'imposer des normes de désinfection, de stérilisation et d'hygiène aux boutiques de tatouage et réclame que toutes les activités de détatouage au laser ou avec des produits chimiques — qui ont donné lieu à des brûlures sévères dans certains cas médiatisés — soient strictement réservées aux professionnels de la santé qualifiés.

«N'importe qui peut utiliser des machines de détatouage ou des produits chimiques de détatouage sans avoir à rendre de comptes, sans encadrement, sans règles de pratique (...) Là, il y a véritablement un risque important et un problème important», a affirmé le docteur Yves Robert, secrétaire du Collège.

Constatant que l'industrie développe et commercialise de nouveaux produits injectés en les qualifiant de «cosmétiques», le Collège des médecins demande également à Santé Canada d'homologuer tout produit injectable comme étant un médicament.

L'un des produits utilisés en détatouage, l'acide glycolique, qui est à l'origine de cicatrices et de brûlures importantes, entre d'ailleurs dans cette catégorie.

«L'acide glycolique — qui est injecté pour détatouer — est un solvant, a rappelé le Dr Bernard. Lorsqu'il devient injectable, il est à fort préjudice.»

Plusieurs autres recommandations visent la formation tant de médecins qui ne sont pas spécialisés en médecine esthétique que d'infirmières et de praticiens et praticiennes en esthétique.

Une des recommandations invite le Collège à suivre de près l'utilisation des lasers, qui doivent être réservés à des usages bénins comme l'épilation en matière esthétique.

«Il y a des gens qui peuvent être tentés, à l'occasion, (d'utiliser le laser) pour des taches pigmentaires que vous avez sur la peau. C'est très préjudiciable parce que certaines taches sont des cancers», a rappelé le docteur Bernard, précisant qu'il était essentiel d'avoir un diagnostic précis avant de traiter des taches pigmentaires.